

MAIRIE DE DOMARIN

2022/11/14 Conseil Municipal n° 10-2022

Séance du lundi 14 novembre 2022 à 20h00

Présents : A. MARY, J. REYNAUD, A. GARNIER, M. FAURE, C. GAGEY, ML AGAVIOS, P. BEAUVIER, V. CABANEL, J. CHABERT, M. GINDRE, S. GUINET, L. POULET,

Pouvoirs : S. BARBERET à C. GAGEY, E. TAILLOT à A. MARY,

Absents : B. ALLARD, P. BOISSAT, M. NDOYE,

Secrétaire de séance : Mikaël FAURE

Secrétariat : A. CHOLLET

Avant cette séance de Conseil Municipal, il a été procédé à la mise en place du Conseil Municipal d'enfants.

Les enfants élus sont :

BUFFET Ellie	MAGNON-PUJO Ninon
CHOQUE Ruben	MARTINAK TAILLANDIER Méline
CUKROWSKI Arthur	PAQUET Noémie
FERRER COMELLI Louis	ROMAIN Elise
GERARD Nils	WANTIER Soann

Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2022 : Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 octobre 2022, rédigé par Anne GARNIER, n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Il a été adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire du 11 octobre au 14 novembre 2022 :

28/10/2022 : Acceptation du devis IMS Services pour la réparation de deux radars pédagogiques.

Montant du devis TTC : 1334.40 €.

Délibération :

➤ **FINANCES - Subvention à l'EFMA (Espace Formation des Métiers et de l'Artisanat)**

L'EFMA est un centre de formation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Il a formé plus de 25 000 jeunes dans des formations adaptées dans l'ensemble des communes du département.

1 100 apprentis sont formés cette année à l'EFMA dans l'Isère et les départements limitrophes.

5 jeunes de la commune sont inscrits à l'EFMA. C'est pourquoi il nous est demandé une subvention de 100 € par jeune, soit 500 € à verser à l'espace de formation des métiers et de l'artisanat.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Création de poste d'Adjoint d'animation :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps partiel de 12,44 heures par mois à compter du 14 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

➤ **CAPI - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement**

La CAPI nous a transmis le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur l'exercice 2021.

Le rendement du réseau d'eau est actuellement de 79,3 % sur la commune de Domarin.

Le taux de conformité des paramètres bactériologiques est conforme. L'eau est analysée par l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

L'assainissement collectif et non collectif a été traité à 100 %. Les boues évacuées sont compostées ou épandues.

Le prix de l'eau et de l'assainissement collectif sur la commune a été fixé à 4,33 € TTC par m³ au 1^{er} janvier 2022 pour une consommation de 120 m³ par foyer.

Adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

- L'Association « Médiation en mouvement » tenait à remercier la mairie pour leur avoir prêté des locaux pendant toutes leurs années d'activités.
- Estelle BON souhaite intégrer le Centre Communal d'Action Sociale.

**Fin de séance à 20h30
Mikaël FAURE**

Les délibérations peuvent être consultées en mairie sur simple demande auprès du Secréariat.